

NOTICE à destination des structures pour la mise à disposition des véhicules communautaires


1. remplir la convention de mise à disposition de véhicules suivant le modèle ci-après,
2. faire remplir par votre assureur l'attestation d'assurance responsabilité civile jointe,
3. faire des copies des permis de conduire des utilisateurs envisagés au sein de votre structure,
4. nous retourner la convention (deux exemplaires) accompagnée de l'attestation d'assurance, des copies de permis de conduire et de la fiche d'information structure.

SOYEZ TRES ATTENTIF AU RESPECT DE CETTE PROCEDURE.

AUCUN PRET NE SERA CONSENTI SI L'UNE DE CES PIECES EST INCORRECTEMENT REMPLIE OU NON PARVENUE.

EXTRAIT DE LA PAGE 1

Convention de prêt de certains véhicules de la Communauté de Communes de Surgères



ENTRE La Communauté de Communes de Surgères représentée par **Monsieur Guy BEUGNON Président,**

ET L'organisme emprunteur **ASSOCIATION DES JARDINIERS AMATEURS (A.J.A.)**
représenté par **Madame Rose MEILLAND**
en qualité de **Présidente**

Inscrire ici le nom de votre structure
(éventuellement complété de
l'abréviation usuelle)

Inscrire ici le prénom et le nom du
représentant légal de la structure

Inscrire ici le titre du représentant
légal signataire (président, maire...)

EXTRAIT DE LA PAGE 2

Fait à Surgères en 2 exemplaires originaux
le lundi 8 décembre 2008

Pour la Communauté de Communes de Surgères le Président, Guy BEUGNON	Pour l'organisme emprunteur la Présidente, Rose MEILLAND
---	---

Inscrire ici la date du jour

Inscrire ici
Le titre du représentant légal de la
structure (le Président, le Maire...)

N'oubliez pas de signer ICI
et d'ajouter le cachet de votre
structure si vous en disposez d'un.

Inscrire ici le prénom et le nom du
représentant légal de la structure